

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DJS 117 Subvention (500 000 euros) et convention avec le Paris Football Club au titre de l'année 2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Paris Football Club ;

Vu la convention signée le 7 octobre 2015 par la Ville de Paris et le Paris Football Club ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat du 7 octobre 2015 est remplacé par une nouvelle convention à compter de la date d'effet de cette dernière et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la nouvelle convention avec le Paris Football Club, sis 17, rue Neuve Tolbiac (13e).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 500 000 euros est attribuée au Paris Football Club au titre de l'année 2017 dans le cadre des actions d'intérêt général qu'il s'est engagé à effectuer.

Article 4 : Un premier acompte de 350 000 euros ayant déjà été versé au titre de la convention du 7 octobre 2015 précitée, la dépense correspondante, soit 150 000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, VF88002, mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO